

EXTRAIT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIERES
N° registre 2023-004
THEME : SUBVENTIONS Numéro 7-5

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 15

Qui ont pris part à la délibération = 11

Date de la convocation

03 Février 2023

Date d'affichage

03 Février 2023

Séance du 09 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, Mme CHAREYRE Annie, M. DREVON Robin, M. FERNANDEZ Jérôme, Mme GUERRERO Béatrice, M. HATTAOU Farid, Mme LARAN Audrey, M. TERRADES Olivier, M. ROUSSEL Romain, Mme VIDAL Sandrine, M. VIDAL Jean-Jacques.

Absents excusés : M. BERNABE Danny, M. CARNOD Didier, M. FRANCESCHINI Didier, Mme PROISY DENOZI Christel,

Secrétaire de séance : Mme LARAN Audrey a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de Fonds interministériel de prévention de la Délinquance – Vidéoprotection de voie publique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2331-4 et L. 2331-6

Vu l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relatif au fond interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD),

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche liée au déploiement de la vidéosurveillance sur la commune,

Considérant que le montant estimatif de ce projet est évalué à 73 017€ H.T soit 87 620.40 TTC,

Considérant que la commune peut prétendre à des aides financières,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,
DECIDE**

- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de tout autre organisme permettant la réalisation du projet
- D'inscrire la dépense afférente au budget primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL

